

Rémunérations/carrières Quoi retenir des évolutions à venir ?

	Mesures liées à la carrière									
SOCLE		Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?						
	RECLASSEMENT	Stagiaires		Suppression de la clause de non interruption de services Prise en compte des services dans le privé pour TOUS les types de concours (externe, interne, 3° voie)						
	ACCÈS À LA HORS-CLASSE	Titulaires	À partir du 9º échelon	Augmentation du ratio promouvables/ promus par corps 2022 : 18 % 2023 : 21 % 2024 : 22 % 2025 : 23 %						
	ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE	Titulaires	À la hors-classe	Augmentation du contingent en 2023 de 10 % à 10,5 % À partir de 2024, abandon du contingent et passage au ratio comme pour la hors-classe						
	ACCÈS ÉCHELON SPÉCIAL	Titulaires	Au 4º échelon de la classe exceptionnelle	Avancement à l'ancienneté						

	Mesures liées à la rémunération								
			Qui est concerné ?	Conditions	Comment ?				
	PRIME D'ATTRACTIVITÉ		Stagiaires	Ouverture à taux plein quelles que soient les modalités de stage	+ 795 € nets/an soit + 66,25 € nets/mois				
SOCLE			Titulaires	Augmentation pour les échelons 2 à 7	Gains nets/mois Éch. 2 + 55,60 € Éch. 3 + 94 € Éch. 4 + 119,67 € Éch. 5 + 126,75 € Éch. 6 + 114 € Éch. 7 + 42,75 €				
"			Contractuels		+ 300 € bruts/an soit + 21,31 € nets/mois				
	ISAE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/ SUJÉTIONS	PART FIXE	Stagiaires Titulaires Contractuels	Augmentation de l'Isae ou des indemnités de fonctions ou de sujétions.	+ 1 350 € bruts/an soit + 101,79 € nets/mois				

On est loin des 10 % annoncés!

Travailler plus pour gagner plus : pour le SE-Unsa, ce n'est pas une revalorisation!

Pour le SE-Unsa, il est urgent de revaloriser le point d'indice, seule mesure équitable!

ISAE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/ SUJÉTIONS	de fonctions/	Titulaires Contractuels	18 h de travail supplémentaire/an • Soutien ou approfondissement en 6e (français ou mathématiques) 24 h de travail supplémentaire/an • Devoirs faits • Soutien renforcé aux élèves en difficulté • Stages de réussite Missions annuelles supplémentaires • Projets pédagogiques innovants • Accompagnement renforcé des élèves à besoins particuliers	1 250 € bruts/an par mission (3 missions maximum) soit 62,83 € nets/heure soit 47,13 € nets/heure soit 94,25 € nets/mois
--	---------------	----------------------------	---	---



